COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2024-009

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

0000

FINANCES Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents

Bernard CONTINSOUZAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Agathe PEBAUMAS, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Christophe DELMAS pouvoir à Chantal BREUIL et Véronique BON

pouvoir à Jean FRANCOIS.

Absent excusé

Jérôme HEREIL.

Membres	19	Présents	16	Représentés	2
---------	----	----------	----	-------------	---

Madame Marie-Aurore LACOTTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 février 2024.

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

Section de fonctionnement	
A. Recettes de fonctionnement	1 756 672,85 €
B. Dépenses de fonctionnement	1 285 186,37 €
C. Résultat de l'exercice 2023 (=A-B)	471 486,48 €
D. Résultat reporté N-1 (2022)	100 000,00 €
E. Résultat cumulé (=C+D)	571 486,48 €
Section d'investissement	
A. Recettes d'investissement	1 284 610,39 €
B. Dépenses d'investissement	1 379 073,43 €
C. Résultat de l'exercice 2023 (=A-B)	-94 463,04 €
D. Résultat reporté N-1(2022)	145 419,80 €
E. Résultat cumulé (=C+D)	50 956,76 €
A. Résultat cumulé Investissement	50 956,76 €
Reste à réaliser :	
B. RAR en recettes d'investissement	114 050,00 €
C. RAR en dépenses d'investissement	397 894,46 €
D. Solde des RAR (B-C)	-283 844,46 €
Besoin de financement de la section d'investissement	232 887,70 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin d'investissement Inscription au compte 1068 (BP 2024) Résultat de fonctionnement reporté (BP 2024)

-232 887,70 €	
421 486,48 €	
150 000,00€	

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Le Maire, Bernard CONTINSOUZAS Le secrétaire de séance, Marie-Aurore LACOTTE